

A photograph of a middle-aged couple smiling warmly. The man is on the left, with grey hair and blue eyes, wearing a white t-shirt. The woman is on the right, with short brown hair, also smiling, wearing a white top. They are positioned in front of a bright, out-of-focus background.

cumis®

**VIE
ENTÈRE**

ÉLÉVATION

*Guide pour
bien comprendre*



Table des matières

Protéger ce qui vous tient à cœur	4
Vie entière Élévation^{MC}	4
Caractéristiques de la police Vie entière Élévation^{MC}	5
Options de paiement des primes	5
Options d'assurance	5
Protection pour les enfants	5
Valeurs de rachat à compter de la 2 ^e année	5
Participations	5
Option de dépôt additionnel (ODA)	5
Le pouvoir de l'assurance vie avec participation	5
Fonctionnement des comptes de participation	6
Historique des taux d'intérêt du barème des participations	7
Répartition du compte de participation	8
Utilisation des participations	8
1. Encaissement	8
2. Dépôt à intérêt	8
3. Bonifications d'assurance libérée	8
4. Option majorée	9
Notre garantie de 10 ans	9
5. Réduction de primes et remboursement d'avances sur police	9
Conséquences d'une baisse des participations	10
Accès à vos participations	10
Rachat des bonifications d'assurance libérée	10
Retrait des participations laissées en dépôt	10
Accès aux valeurs de rachat garanties	10
Rachat du contrat	10
Avance sur police	10
Une question de choix	11
Temporaire polyvalente ^{MC}	11
Garantie décès accidentel	11
Exonération des primes en cas d'invalidité	11
Avenant pour enfants	11
Option d'assurabilité garantie	11
Exonération automatique des primes en cas de décès ou d'invalidité du propriétaire	11



Vie entière Élévation^{MC}

L'assurance vie entière s'adresse aux personnes qui recherchent une protection viagère assortie d'une composante d'épargne, de primes garanties et de la possibilité d'accumuler des participations.

La Vie entière Élévation^{MC}, dont la valeur de rachat peut faire augmenter la valeur de votre patrimoine, est une excellente solution pour vos besoins de planification successorale. Les participations peuvent servir à souscrire un supplément d'assurance pour mieux vous protéger et accroître la valeur patrimoniale de la police. C'est un excellent moyen de laisser de l'argent en franchise d'impôt à un proche.

De plus, la Vie entière Élévation^{MC} procure les avantages suivants :

- valeur de rachat garantie à compter de la 3^e année;
- option de participations majorée, qui vient bonifier le capital-décès initial, sans primes additionnelles;
- option de dépôt additionnel, qui vous permet de payer une prime plus élevée pour faire augmenter le capital-décès et la valeur de votre patrimoine.

CUMIS a le produit d'assurance qu'il vous faut pour répondre à vos besoins, peu importe l'étape où vous en êtes dans votre vie.

Protéger ce qui vous tient à cœur

Les produits d'assurance vie entière avec participation de Co-operators sont conçus pour répondre à tous vos besoins d'assurance permanente. Ils peuvent protéger votre famille en assurant des fonds pour :

- rembourser une dette;
- assurer une source de revenus futurs;
- financer des études;
- faire un legs ou un don à des organismes de bienfaisance;
- payer les frais funéraires;
- payer les impôts et les frais de règlement de la succession;
- régler les frais liés au décès;
- combler tout autre besoin financier.

Si vous avez une entreprise, l'assurance vie entière avec participation peut procurer des fonds pour :

- racheter les parts de partenaires ou d'actionnaires;
- compenser la perte d'une personne clé;
- réduire l'impôt à payer par votre entreprise en versant une partie de ses actifs imposables dans une police d'assurance vie avec participation. La valeur de rachat croît à l'abri de l'impôt dans certaines limites et le capital-décès est libre d'impôt. Dans le cas des polices détenues par une entreprise, les actionnaires pourraient recevoir le produit sous forme de dividendes non imposables provenant du compte de dividende en capital.

Caractéristiques de la police Vie entière Élévation^{MC}

Options de paiement des primes

Trois options de paiement des primes sont offertes dans le cadre de la police Vie entière Élévation^{MC}. À noter que les primes sont fixes et qu'elles n'augmenteront pas pendant toute la durée de la police, c'est garanti.

- 10 primes

Il s'agit d'une protection viagère dont les primes sont payables pendant 10 ans. Par la suite, la police est entièrement libérée du paiement des primes et vous continuez à recevoir des participations qui font potentiellement croître les valeurs de rachat et le capital-décès.

- 20 primes

Il s'agit d'une protection viagère dont les primes ne sont payables que pendant 20 ans. Par la suite, la police est entièrement libérée du paiement des primes et vous continuez à recevoir des participations qui font potentiellement croître les valeurs de rachat et le capital-décès.

- Primes viagères

Il s'agit d'une protection viagère dont les primes sont payables jusqu'à 110 ans. Les participations et les valeurs de rachat demeurent rattachées à la police pendant toute la durée de celle-ci.

Options d'assurance

La police Vie entière Élévation^{MC} vous donne le choix de l'assurance vie unique, pour un seul assuré, ou de l'assurance conjointe dernier décès, pour deux assurés. Dans le cas de l'assurance conjointe dernier décès :

- Les primes demeurent nivelées et sont payables jusqu'à l'expiration de la période de paiement ou jusqu'au décès du dernier des deux assurés, selon la première de ces éventualités.
- Le capital-décès est versé au décès du dernier des deux assurés.

L'option d'assurance conjointe dernier décès est une façon peu coûteuse d'apporter des fonds au décès du dernier assuré, afin de régler l'impôt payable au décès. Cette formule permet aussi de préserver votre patrimoine pour vos bénéficiaires.

Protection pour les enfants

Les parents, les grands-parents ou d'autres membres de la parenté peuvent souscrire une police au nom d'un enfant de moins de 17 ans. La police Première protection^{MC} prévoit un capital assuré moins élevé que celui des polices pour adultes (minimum de 25 000 \$) et protège votre proche la vie durant.

Valeurs de rachat à compter de la 2^e année

La valeur de rachat se compose de valeurs de rachat garanties stipulées dans le contrat et de participations majorées de façon à augmenter la protection. Les valeurs de rachat garanties entrent en vigueur après le deuxième anniversaire contractuel. Vous pouvez les utiliser de différentes façons. Pour en savoir plus à ce sujet, consultez les sections *Accès aux valeurs de rachat garanties* à la page 10 et *Utilisation des participations* à la page 8.

Participations

L'un des avantages propres à l'assurance vie avec participation est la possibilité de toucher des participations. Celles-ci sont payables dès le premier anniversaire du contrat; il y a donc possibilité de faire croître la valeur de rachat après la première année d'assurance. Aller à la page 6 pour en savoir davantage sur les comptes de participation. Les participations ne sont pas garanties puisqu'elles dépendent des résultats de la compagnie. Voir les anciens taux d'intérêt du barème des participations à la page 7.

Option de dépôt additionnel (ODA)

Cette option vous permet de souscrire des bonifications d'assurance libérée moyennant des primes additionnelles et de faire augmenter le capital-décès total.

De plus, si vous choisissez l'option de participations majorée, l'ODA contribue à ce que l'assurance temporaire un an soit remplacée par les bonifications d'assurance libérée plus rapidement que si celles-ci étaient souscrites à l'aide des participations portées au crédit de la police seulement.

L'ODA est une option facultative qui doit être choisie au moment de la proposition. La prime payable pour chaque année d'assurance est assujettie à un montant minimal et à un montant maximal. Les montants de l'ODA peuvent être versés jusqu'à l'anniversaire contractuel le plus proche de 85 ans.

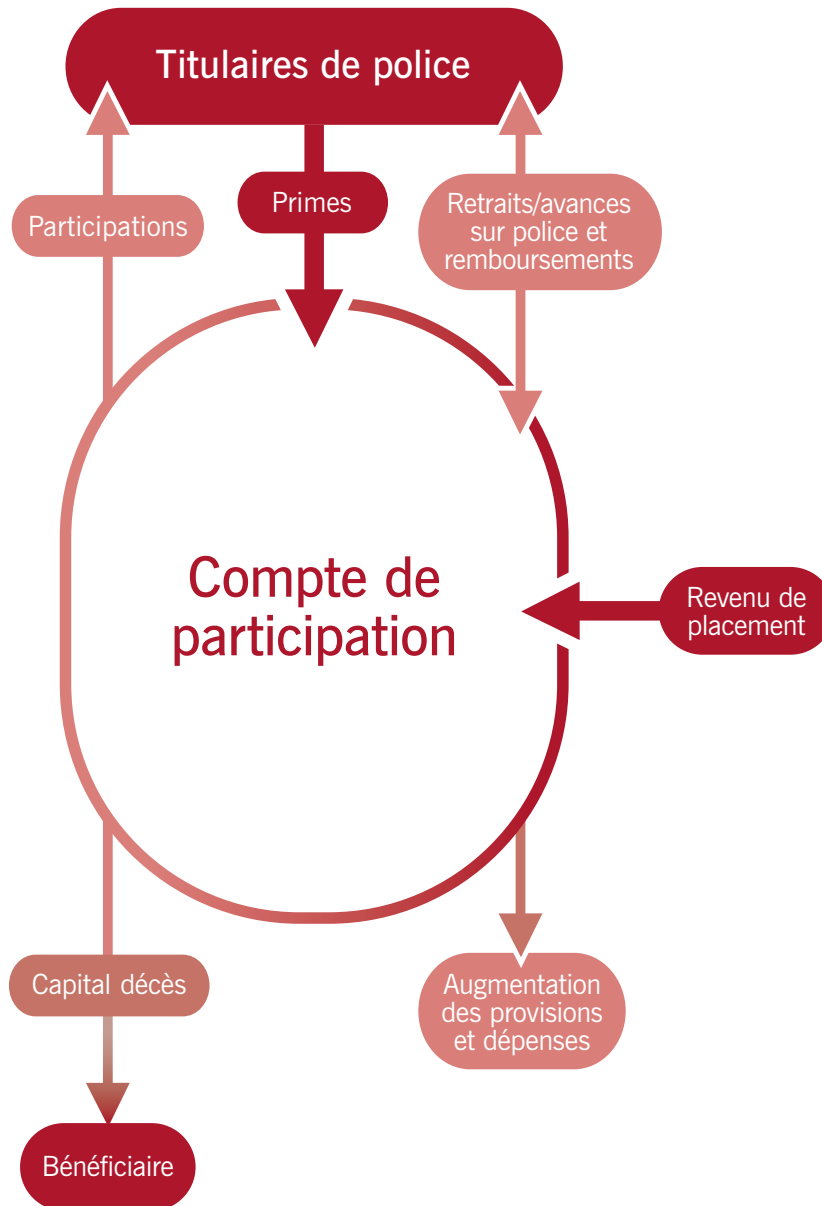
Le pouvoir de l'assurance vie avec participation

Une police d'assurance vie entière avec participation est un excellent choix pour quiconque recherche la stabilité que seule cette assurance peut offrir, plus le potentiel de croissance de la valeur de la police grâce aux participations.

Fonctionnement des comptes de participation

Les primes sont versées dans un compte appelé « compte de participation ». Ces primes s'ajoutent aux autres primes versées par un grand nombre de titulaires de polices avec participation.

On calcule les primes au moyen d'hypothèses prudentes sur des facteurs comme la mortalité, les frais et les revenus de placement. On analyse ensuite les résultats réels pour les comparer aux hypothèses et déterminer le montant à remettre aux titulaires de police sous forme de participations.



Historique des taux d'intérêt du barème des participations

Nous savons que la stabilité occupe une part importante de vos besoins d'assurance et c'est pour cela que nous vous offrons une solidité financière à long terme. La police Vie entière Élévation de CUMIS est établie par Co-operators Vie. Par conséquent, les titulaires de police bénéficieront des participations stables et à valeur élevée que procure le compte de participation de Co-operators Vie.

Le taux d'intérêt du barème des participations détermine le montant des participations que les titulaires de police avec participation tirent des rendements des placements de leur compte de participation. Comme il ne s'agit que de l'un des facteurs contribuant à la performance d'une police d'assurance individuelle, il ne peut être directement lié à la croissance de la valeur de rachat d'une police en particulier.

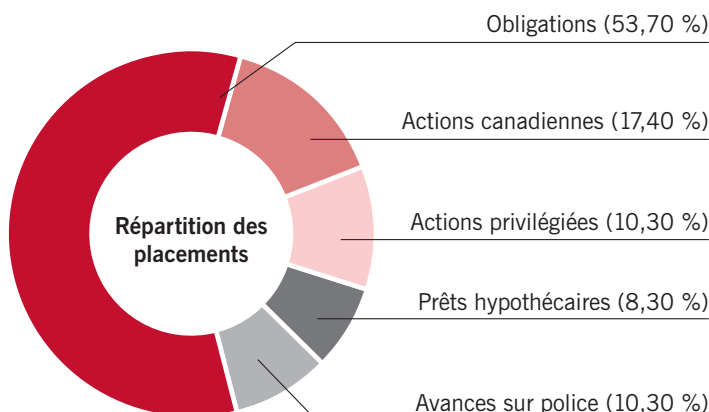
Le tableau suivant présente l'historique des taux d'intérêt du barème des participations offerts sur les contrats d'assurance Vie entière de Co-operators Compagnie d'assurance-vie.

Année d'échéance	Année de taux	Taux d'intérêt du barème des participations	Indice de rendement global S&P/TSX 60	Obligations du Canada de 5 à 10 ans	CPG de 5 ans	Indice des prix à la consommation
2023	2022	5,90 %	-5,8 %	2,8 %	2,79 %	6,32 %
2022	2021	5,90 %	25,1 %	1,3 %	0,98 %	4,80 %
2021	2020	6,00 %	5,6 %	0,7 %	1,28 %	0,73 %
2020	2019	5,50 %	22,9 %	1,5 %	2,08 %	2,25 %
2019	2018	5,75 %	-8,9 %	2,2 %	1,69 %	1,99 %
2018	2017	6,10 %	9,1 %	1,6 %	1,39 %	1,87 %
2017	2016	6,00 %	17,5 %	1,0 %	1,42 %	1,50 %
2016	2015	5,85 %	-11,1 %	1,2 %	1,47 %	1,61 %
2015	2014	4,85 %	7,4 %	1,9 %	1,92 %	1,47 %
2014	2013	4,85 %	9,6 %	2,0 %	1,63 %	1,24 %
2013	2012	5,35 %	4,0 %	1,6 %	1,65 %	0,83 %
2012	2011	5,80 %	-11,1 %	2,5 %	1,87 %	2,30 %
2011	2010	6,00 %	14,4 %	2,9 %	1,97 %	2,35 %
2010	2009	6,00 %	30,7 %	2,8 %	1,95 %	1,32 %
2009	2008	6,15 %	-35,0 %	3,4 %	3,01 %	1,16 %
2008	2007	6,60 %	9,8 %	4,3 %	3,31 %	2,38 %
2007	2006	6,60 %	17,3 %	4,2 %	3,16 %	1,37 %
2006	2005	6,90 %	24,1 %	3,9 %	2,71 %	2,09 %
2005	2004	7,25 %	14,5 %	4,3 %	2,92 %	2,13 %
2004	2003	7,25 %	26,7 %	4,5 %	3,13 %	2,08 %
2003	2002	7,25 %	-12,4 %	5,1 %	3,91 %	3,80 %
2002	2001	7,25 %	-12,6 %	5,3 %	4,05 %	0,72 %
2001	2000	7,25 %	7,4 %	6,0 %	5,34 %	3,20 %
2000	1999	7,25 %	31,7 %	5,6 %	4,81 %	2,63 %
1999	1989	8,25 %	-1,6 %	5,3 %	4,38 %	1,00 %

En 2013, la gamme de produits Vie entière a été lancée avec une structure de tarification et de crédit de participations modifiée.

Répartition du compte de participation

Voici un aperçu de la répartition de l'actif du portefeuille du compte de participation au 31 décembre 2022.



Utilisation des participations

CUMIS propose différentes options pour vous permettre de toucher des participations annuelles sur votre police d'assurance vie entière. Chacune de ces options peut avoir une incidence sur votre police et sur votre capacité de toucher des participations annuelles.

1. Encaissement

Vous pouvez recevoir des participations en espèces tous les ans (moins l'impôt applicable).

2. Dépôt à intérêt

Les participations auxquelles vous avez droit peuvent être déposées dans un compte. Ce compte est revu annuellement pour que vous obteniez un taux d'intérêt concurrentiel. Semblable à un compte d'épargne standard, le compte est accessible en tout temps et vous pouvez y faire des retraits (moins l'impôt annuel applicable).

3. Bonifications d'assurance libérée

Les participations peuvent servir à souscrire des bonifications d'assurance libérée. Ces dernières font augmenter le montant d'assurance permanente sur lequel repose le calcul des participations futures. Grâce à cette croissance composée, votre capital-décès et les valeurs de rachat augmentent plus rapidement. Les impôts ne s'accumulent pas annuellement sur les bonifications d'assurance libérée. Vous pouvez devoir payer de l'impôt si les bonifications sont rachetées pour une somme d'argent, mais, comme pour l'assurance de base, aucun impôt n'est payable au décès.

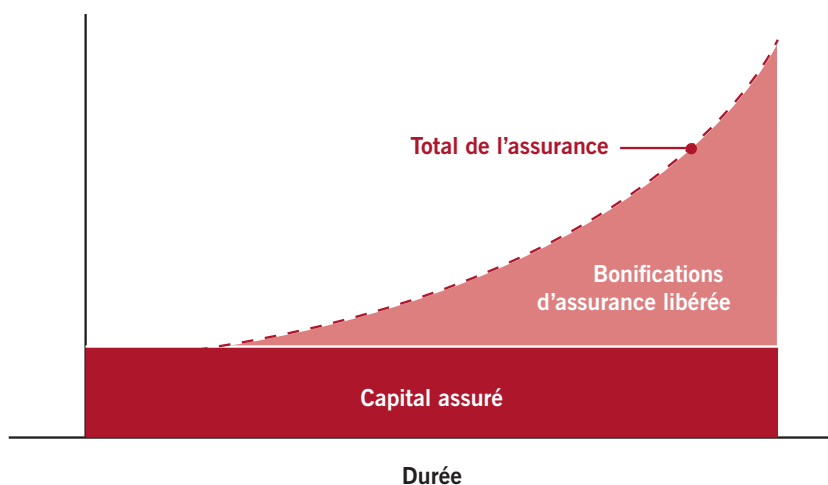


Tableau présenté à titre d'exemple seulement. Les participations ne sont pas garanties et leur montant peut fluctuer annuellement.

4. Option majorée

Vous pouvez utiliser vos participations pour souscrire un supplément d'assurance composé de bonifications d'assurance libérée et d'assurance temporaire un an. Additionnées ensemble, l'assurance temporaire un an et les bonifications d'assurance libérée donnent le « montant majoré » et font augmenter le capital-décès total de votre police. Le capital-décès majoré est également non imposable.

Au fil du temps, l'assurance temporaire un an est graduellement remplacée par les bonifications d'assurance libérée, jusqu'à ce que le point de transition soit atteint. À partir de ce moment, les participations ne servent plus qu'à souscrire des bonifications d'assurance libérée, lesquelles continuent de faire croître votre valeur de rachat et votre capital-décès total.

Vous ne pouvez choisir l'option majorée qu'à l'établissement de la police. On peut toutefois passer de l'option majorée à une autre option de participations, à tout moment.

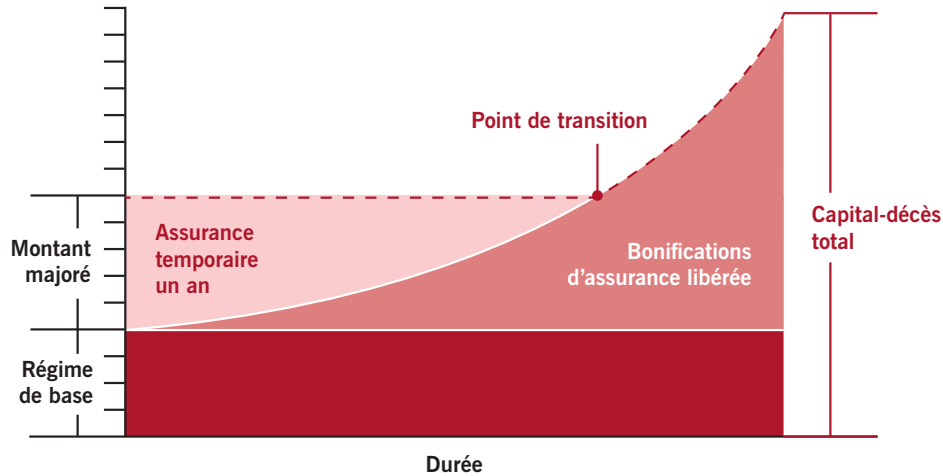


Tableau présenté à titre d'exemple seulement. Les participations ne sont pas garanties et leur montant peut fluctuer annuellement.

Notre garantie de 10 ans

Le montant majoré est garanti pendant les 10 premières années d'assurance. Si le montant des participations annuelles ne suffit pas à maintenir le montant majoré, les participations servent alors à souscrire autant d'assurance temporaire un an que possible et vous obtiendrez sans frais la portion d'assurance temporaire un an qui reste pour maintenir le montant majoré.

À compter de la 11^e année, si les participations annuelles ne suffisent pas à souscrire le montant requis d'assurance temporaire de un an, elles seront alors affectées à la souscription du montant maximal d'assurance temporaire possible et vous aurez la possibilité de verser une prime complémentaire pour le reste. Si vous choisissez de ne pas payer la prime complémentaire, le capital majoré en sera réduit. Voir le tableau *Conséquences d'une baisse des participations*.

Avec l'option bonifications d'assurance libérée, les participations servent uniquement à souscrire des bonifications d'assurance libérée, ce qui fait croître votre valeur de rachat plus rapidement. Dans le cas de l'option majorée, les participations servent à souscrire une combinaison d'assurance temporaire un an et de bonifications d'assurance libérée; la valeur de rachat augmente donc moins rapidement.

5. Réduction de primes et remboursement d'avances sur police

Les participations peuvent servir à payer une partie, voire la totalité, de vos primes d'assurance. Si les participations auxquelles vous avez droit sont suffisantes pour couvrir la totalité de vos primes, le reste des participations vous est versé en espèces (moins l'impôt applicable). Les participations peuvent également servir à rembourser les avances sur police.

Conséquences d'une baisse des participations

Une baisse des participations créditée à votre compte aura les conséquences ci-dessous sur votre police.

Option de participations	Conséquences d'une baisse des participations
Encaissement	Vous obtenez un montant moins élevé.
Dépôt avec intérêt	Un montant moins élevé est laissé en dépôt.
Réduction des primes	Vous payez une plus grande portion de la prime requise, mais jamais plus que la prime initiale.
Bonifications d'assurance libérée	Les bonifications d'assurance libérée et la valeur de rachat augmentent plus modérément (aucun changement à la police de base).
Option majorée	<p>Si la baisse est modérée, les participations souscrivent moins de bonifications d'assurance libérée et plus d'assurance temporaire un an, ce qui retarde l'atteinte du point de transition. Le montant majoré demeure toutefois inchangé.</p> <p>Une diminution importante des participations peut nécessiter le paiement d'une prime complémentaire pour souscrire le montant d'assurance temporaire de un an nécessaire pour maintenir le capital majoré au même niveau qu'au dernier anniversaire contractuel. Sinon, le capital majoré diminuera.</p>

Accès à vos participations

Vous pouvez accéder aux participations versées au titre de la police de deux façons. Dans les deux cas, il est possible que vous ayez à payer des impôts sur une partie du retrait.

Rachat des bonifications d'assurance libérée

La réduction des bonifications d'assurance libérée, incluant celles souscrites dans le cadre de l'option de dépôt additionnel, est supérieure à la somme touchée en espèces.

Précisons que si vous avez choisi l'option majorée et que vous souhaitez retirer vos bonifications d'assurance libérée avant le 10^e anniversaire contractuel, vous n'aurez plus droit à l'option majorée et vous devrez choisir une autre option.

Retrait des participations laissées en dépôt

Vous percevez le montant de votre retrait en espèces. Il est possible que vous ayez à payer des impôts sur une partie du retrait.

Accès aux valeurs de rachat garanties

Vous pouvez accéder à la valeur de rachat de votre police de deux façons. Dans les deux cas, il est possible que vous ayez à payer des impôts sur une partie du retrait.

Rachat du contrat

Le retrait de la totalité de la valeur de rachat garantie entraînera la résiliation de votre police d'assurance.

Avance sur police

Une avance sur police vous permet d'emprunter sur sa valeur de rachat sans avoir à la racheter. Cela fonctionne comme tout autre type de prêt que vous pourriez contracter, tout en vous procurant les avantages suivants :

- diminution des formalités administratives, qualification automatique;
- possibilité de taux d'intérêt plus bas;
- souplesse des modalités de remboursement.
- toutefois, le produit du prêt peut être partiellement assujéti à l'impôt.

Une question de choix

On peut rattacher les garanties et avenants ci-dessous à une police Vie entière Élévation^{MC}. Ces options vous procurent la souplesse nécessaire pour élaborer une police personnalisée qui répond à vos besoins.

Temporaire polyvalente^{MC}

Grâce à cet avenant, vous pouvez ajouter diverses options d'assurance temporaire afin de couvrir vos besoins d'assurance temporaires comme un prêt hypothécaire, un prêt personnel ou le remplacement du revenu.

Garantie décès accidentel

Cette garantie abordable vous permet de rehausser le capital assuré advenant votre décès par suite d'un accident.

Elle prévoit le versement d'un montant en sus du capital assuré de base lorsque le décès est attribuable à un accident corporel. L'accident doit se produire avant l'anniversaire contractuel le plus proche du 70^e anniversaire de la personne assurée, et le décès doit survenir dans les 90 jours suivant l'accident.

Exonération des primes en cas d'invalidité

Cette garantie vise à compléter votre assurance en vous exonérant du paiement des primes si vous devenez invalide. L'invalidité doit survenir avant l'anniversaire contractuel le plus proche du 60^e anniversaire de la personne assurée. Dans le cas d'une police conjointe dernier décès (voir page 4), l'exonération des primes s'applique si l'un ou l'autre des assurés devient totalement invalide.

Si l'invalidité dure au moins six mois consécutifs pendant que la police est en vigueur, l'exonération des primes sera maintenue tant que l'invalidité se prolongera.

Avenant pour enfants

Cet avenant fournit une assurance complémentaire pour vos enfants. L'avenant pour enfants comporte un avantage intéressant : celui de procurer une assurance pour chaque enfant de votre famille, peu importe le nombre d'enfants, pour un même prix. Elle offre une protection aux enfants nés ou adoptés après l'établissement de la police, sans aucun recalcul du risque. L'avenant pour enfants arrive à échéance à l'anniversaire contractuel le plus proche du 65^e anniversaire de la personne assurée.

Vous pouvez souscrire l'avenant pour vos enfants âgés entre 15 jours et 20 ans, pour une protection valable jusqu'à 21 ans. Au 21^e anniversaire de chaque enfant ou à l'échéance de l'avenant pour enfants (selon la première de ces éventualités), il est possible de souscrire une assurance vie individuelle sur la vie de l'enfant pour un montant allant jusqu'à cinq fois le montant de l'avenant pour enfants.

Option d'assurabilité garantie

L'option d'assurabilité garantie vous permet de souscrire un supplément d'assurance (minimum de 10 000 \$ jusqu'à un maximum de 50 000 \$) à des dates d'option déterminées jusqu'à l'âge de 43 ans, et ce, sans tenir compte des problèmes de santé qui pourraient vous rendre inadmissible à souscrire une assurance vie. Le total des assurances souscrites à l'aide de cette option se limite à 350 000 \$.

Cet avenant vous permet de satisfaire à vos besoins d'assurance croissants sans avoir à passer de nouveau par le processus de souscription.

Exonération automatique des primes en cas de décès ou d'invalidité du propriétaire

Si vous devenez invalide (période d'invalidité d'au moins six mois consécutifs), vous êtes dispensé de payer les primes d'assurance de la police jeunesse souscrite pour votre enfant ou votre petit-enfant. L'exonération des primes s'applique également si vous décédez pendant que le contrat est en vigueur. Cela signifie que l'assurance demeure en vigueur pour votre proche, peu importe ce qui vous arrive. Les primes sont exonérées jusqu'à l'anniversaire contractuel le plus proche du 21^e anniversaire de l'enfant ou de votre 60^e anniversaire, selon la première de ces éventualités. Vous devrez ensuite recommencer à payer les primes.



WHEELS
ENCORE

CUMIS est un important fournisseur de solutions d'assurances appartenant au Groupe Co-operators limitée, une coopérative canadienne dont les actifs sous administration s'élevaient à plus de 37 milliards de dollars. CUMIS offre des services financiers concurrentiels, des solutions technologiques novatrices et des partenariats efficaces. CUMIS est résolue à changer le cours des choses dans les collectivités canadiennes en investissant dans la durabilité environnementale, économique et sociale.

[Pour en savoir plus, consultez le site cumis.com.](https://cumis.com)

The logo for CUMIS features the word "CUMIS" in a bold, red, sans-serif font. The letter "U" is stylized with a yellow and orange gradient, resembling a sun or a flame. A small registered trademark symbol (®) is located to the upper right of the "S".

cumis.com 1-800-454-8061

Ces renseignements sont de nature générale. Ils ne visent pas à fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Nous vous recommandons de consulter un conseiller juridique, un comptable ou un fiscaliste pour des situations particulières. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans le présent document et le contrat d'assurance, ce dernier prévaut. Les renseignements fournis sont fondés sur la législation fiscale canadienne actuelle et son interprétation pour les résidents canadiens. De plus, des modifications futures de la législation fiscale et de son interprétation peuvent avoir une incidence sur les renseignements présentés. Bien que tous les efforts raisonnables soient déployés pour en assurer l'exactitude, certaines erreurs ou omissions peuvent se produire. Les déclarations concernant les valeurs garanties supposent que toutes les primes sont payées à leur échéance. Si vous touchez à la valeur de rachat, si vous contractez une avance sur la police ou si vous rachetez une partie de votre solde de participations, vous pourriez générer un revenu imposable que vous devrez déclarer. La souscription d'une avance sur police réduira le montant du capital-décès. Au moment de votre décès, si le produit de la police est versé à votre succession, des frais seront exigibles. Veuillez consulter votre police pour connaître les restrictions et les exclusions qui s'appliquent. CUMISSM est une marque déposée de CUMIS Insurance Society, Inc., utilisée avec permission. Une fois approuvée, l'assurance vie avec participation sera souscrite et établie par Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Temporaire polyvalente, Première protection, Vie entière Protection et Vie entière Élévation sont des marques de commerce de Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Co-operators Compagnie d'assurance-vie s'engage à protéger la vie privée de ses clients, ainsi que la confidentialité, l'exactitude et la sécurité des renseignements personnels recueillis, utilisés, conservés et divulgués dans le cadre de ses affaires. [Consultez la page cooperators.ca/vie-privée pour en savoir plus à ce sujet.](https://cooperators.ca/vie-privée) © Co-operators Compagnie d'assurance-vie, 2023. CUG314F (03/23)